

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 29
votants : 29

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Date de convocation :

27 mars 2023

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédérick LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2023-17 : REMBOURSEMENT NOTES DE FRAIS

Mme LAPIERRE a engagé des frais pour le compte du SMBV :

- 17.00 € de transport pour un rendez-vous à l'Agence de l'Eau relatif au financement du programme MARES,
- 23.90 € de péage pour la formation « communication numérique et réseaux sociaux »,
- 9.80 € de train pour un aller-retour à Rouen pour une réunion.

Soit une note de frais totale de 50.70 € TTC.

M. Dimitri JOLLY a réglé des frais de carburant à cause d'un dysfonctionnement de la carte LECLERC,

- 30.01 € de Gazole,

Soit une note de frais totale de 30.01 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Président à rembourser la somme de :

- 50.70 €^{TTC} à Mme Bénédicte LAPIERRE ;
- 30.01 €^{TTC} à M. Dimitri JOLLY.

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun